

RÉSEAU NATIONAL JEUNES EN ERRANCE

Decembre 2018

bulletin n° 4-2018

SOMMAIRE

Articles, revues, livres, rapports...	p.2
La stratégie nationale Pauvreté	p.2
La convention « jeunes en errance » CEMEA-DGCS pour 2019	p.3
Les rencontres nationales Jeunes en errance 2018	p.4
Sur le site internet du réseau	p.3

Ce bulletin est réalisé et diffusé par les CEMÉA avec l'aide financière du Ministère des Solidarités et de la Santé (Direction Générale de la Cohésion Sociale) dans le cadre d'une convention CEMEA-DGCS pour l'animation du réseau « Jeunes en errance » sur l'année 2018.

CEMÉA. 24 rue Marc Seguin. 75883 Paris cedex 18
Site « jeunes en errance » : jeunes-en-errance.cemea.asso.fr
Contact : francois.chobeaux@cemea.asso.fr

Quitter l'Aide Sociale à l'Enfance. De l'hébergement institutionnel aux premiers pas sur le marché résidentiel

Pascale Dietrich-Ragon

INED. Documents de travail n° 244, 2018, 31 pages

<https://www.ined.fr/fr/publications/document-travail/quitter-aide-sociale-enfance/>

Résumé du document

En France, 138 000 enfants ou adolescents sont pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance au titre de l'enfance en danger, soit 1,6 % des mineurs (Oned, 2015). Si les jeunes entrent dans le dispositif à des âges très variés, tous doivent en revanche en sortir à 18 ans, âge de fin de la prise en charge légale, ou à 21 ans maximum s'ils obtiennent un contrat jeune majeur. Ils sont alors mis dans l'injonction d'être « autonomes », c'est-à-dire qu'ils doivent subvenir eux-mêmes à leurs besoins et ne peuvent plus dépendre de l'ASE pour se loger. À partir des données de l'enquête ELAP (Étude Longitudinale sur l'accès à l'Autonomie après le Placement) et d'entretiens qualitatifs, cet article explore les modalités et le vécu de la sortie de placement sur le plan résidentiel. Alors que les jeunes ont souffert précocement de la précarité résidentielle, l'expulsion programmée de l'institution inscrit l'insécurité dans l'espace qui était censé constituer pour eux un refuge, ce qui est source de stress et d'angoisse. D'autre part, l'intégration du marché immobilier s'effectue de façon inégale. Ceux qui ont accepté de jouer le jeu de l'institution et ne sont pas sortis du circuit institutionnel réussissent à intégrer les meilleurs hébergements, puis un logement autonome. Au contraire, les jeunes les plus « abîmés », qui ne parviennent pas ou ne souhaitent pas se plier aux contraintes institutionnelles, sont les plus exposés à la précarité résidentielle à la sortie.

LA « STRATEGIE NATIONALE PAUVRETE »

Focus sur des intentions qui concernent les Jeunes en errance. Notes prises lors d'une intervention de Olivier Noblecourt (Délégué interministériel) le 12 novembre

Les NEET (not in employment, education or training/ pas en emploi, ni dans le système scolaire, ni en formation) : ils sont 460000 âgés de 16 à 25 ans non révolus, dont 60000 mineurs. Rappelons qu'une année d'âge c'est environ 800000 personnes, ce qui fait 6,4% des 16-25 et 3,7% des mineurs. Rappelons aussi que la « Garantie Jeunes » est construite pour ces jeunes, mais qu'actuellement elle concerne actuellement environ 100000 bénéficiaires.

La prévention spécialisée : constat est fait de son resserrement sur les mineurs, au détriment des plus âgés. Il va donc y avoir un cahier des charges particuliers proposé par l'Etat aux CD et aux

métropoles pour ouvrir des actions 18-25 prenant en compte les soirées et les week-ends.

Les Points d'Accueil et d'Ecoute Jeunes : des moyens financiers vont leur être destinés afin de renforcer leur action. L'Association nationale des PAEJ a décidé d'affecter ces moyens aux PAEJ les moins dotés en personnel.

Les sorties sèches d'ASE à 18 ans : il faut que cela s'arrête ! 1,2 millions d'euros vont faire l'objet de conventions avec les CD pour que des prises en charge accompagnées existent en sortie. Des Contrats Jeunes Majeurs pour tous ? Le Cahier des charges de ce programme est en cours de travail, il va être soumis aux acteurs concernés le 8 janvier.

Les actions TAPAJ vont être soutenues de façon à ce qu'elles soient multipliées. Il y a ici un grand espoir de solvabilisation des jeunes, qui risque d'être déçu car aujourd'hui l'essentiel des actions TAPAJ porte sur des contrats de seulement quelques heures.

La Garantie Jeunes devrait être « adaptée » : plus souple, plus étendue, plus accessible.

Les Equipes mobiles psychiatrie-précarité (EMPP) et les Permanences d'accueil santé-sociales (PASS) devraient être financièrement soutenues pour être plus développées.

L'ensemble des dispositifs portés par la mission interministérielle sera placé sous l'autorité de préfets délégués en régions.

Attendons maintenant la mise en acte.

LA CONVENTION « JEUNES EN ERRANCE » 2019 ENTRE L'ETAT-DGCS ET LES CEMEA

De 2000 à 2018 : la décroissance en acte

Il ne s'agit pas de la décroissance écologique, mais d'une bien plus matérielle, celle du montant du financement public annuel du fonctionnement du réseau. Retour sur les années précédentes :

Convention 2000 : 180000 francs (27440 euros)

Convention triennale 2001-2003 : 30490 euros en 2001, 35000 euros en 2002 et 2003, plus 19000 euros pour évaluation externe à la fin des 3 ans et organisation d'un colloque d'exploitation finale.

Convention triennale 2004-2006 : 35000 euros les deux premières années, 50000 euros la 3^{ème} avec évaluation externe et colloque de restitution finale.

Convention triennale 2007-2009 : 40000 euros par an, y compris le financement de l'évaluation externe finale et du colloque de synthèse.

Convention triennale 2010-2012 : 40000 euros par an, évaluation et restitution comprises.

Convention annuelle 2013 : 29000 euros

Convention triennale 2014-2016 : 29000 euros par an. Ni évaluation externe, ni restitution finale.

Convention annuelle 2017 : 25000 euros

Convention annuelle 2018 : 15000 euros, information reçue en avril 2018.

2018 oui, 2019 non !

Les CEMEA ont encaissé le coup (et le coût) en 2018 en décidant de maintenir les actions engagées et prévues, dont les rencontres nationales, tout en demandant une participation de 50 euros à celles-ci.

Nous avons informé la DGCS de notre impossibilité de continuer ainsi en 2019. Quelles pistes possibles ? Il faut 30000 euros pour une année : un minimum de prise en charge de temps de travail pour l'animation du réseau et le secrétariat, les rencontres nationales, et des déplacements pour aller travailler avec des équipes. Il est évidemment possible de maintenir le principe des 50 euros par participant salarié pour les rencontres nationales, voire de pousser à 100 euros en passant par des crédits de formation. Mais le risque est de sélectionner par l'argent, et de toute façon la notion de « service public » du réseau en prend un sacré coup dans l'aile.

Des contacts politiques ont été engagés auprès de la DIHAL et de la Délégation interministérielle à la lutte contre la pauvreté, qui ont manifesté clairement tout l'intérêt qu'ils trouvent dans le travail du réseau.

LES RENCONTRES NATIONALES ERRANCE 2018

C'était à Toulouse les 20-21-22 novembre 2018, dans les locaux du Conseil départemental.

120 participants, 40 équipes. Une conférence, une table-ronde, des ateliers... Les actes sont en cours de préparation. Envoi prévu courant mars.

SUR LE SITE INTERNET DU RESEAU

Trois entrées ce trimestre sur « jeunes-en-errance.cemea.asso.fr » : un mémoire de CESF sur l'accès au logement par Madelkine Huant ; la thèse de sociologie de Lionel Saporiti sur les vies de SDF, dont il a présenté certains points aux rencontres Errance de Toulouse ; l'article de Pascale Dietrich-Ragon dans la revue de l'INED sur les sorties d'ASE, présenté dans ce bulletin.